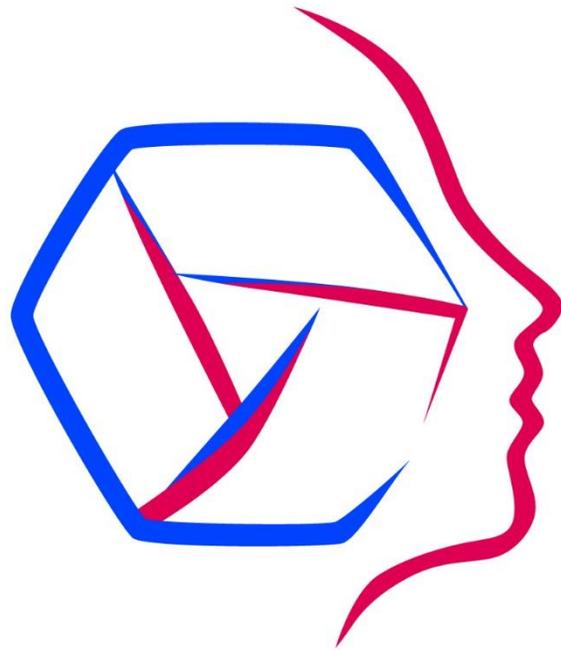


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE D'IESF



iesf

SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE D'IESF

LUNDI 09 DÉCEMBRE 2019

AU SIÈGE D'IESF

7 RUE LAMENNAIS - 75008 PARIS

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'AGE par le Président
- Présentation du nouveau schéma de cotisations proposé pour une mise en œuvre en 2020
- Vote de la résolution
- Annonce des mouvements dans l'Association
- Conclusions et remerciements



OUVERTURE

MARC VENTRE

Président d'Ingénieurs et
Scientifiques de France (IESF)

**PRÉSENTATION DU NOUVEAU
SCHÉMA DE COTISATIONS
PROPOSÉ POUR UNE MISE EN
ŒUVRE EN 2020**

VOTE DE LA RÉOLUTION RELATIVE À L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DES COTISATIONS D'IESF - 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, à la fois dans un esprit de simplification et d'allègement des charges des Associations, l'Assemblée Générale décide de faire évoluer le système de cotisation à IESF comme suit :

Collège A – (Associations de diplômés)

La cotisation 2020 est égale à la cotisation payée en 2019 diminuée de 10 %.

Pour les Associations n'ayant pas payé leur cotisation en 2019, la réduction de 10 % s'applique à la cotisation qu'ils auraient dû payer suivant l'ancien système.

Pour les nouvelles Associations, un équivalent cotisation 2019, auquel s'applique la réduction de 10 %, est calculé en prenant en compte comme base de cotisants 10 % du nombre de diplômés sur les 10 dernières années.

Enfin pour les Associations ayant bénéficié en 2019 de la réduction de 50 % liée à un résultat déficitaire, la réduction de 10 % s'applique à la cotisation pleine.

Ne sont pas concernées par cette nouvelle mesure : Arts & Métiers Alumni, l'AX, et l'AECF qui avaient déjà une cotisation plafonnée. Ces Associations paieront la même cotisation que celle payée en 2019.

Le plancher de cotisation minimum est fixé à 450€.

VOTE DE LA RÉOLUTION RELATIVE À L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DES COTISATIONS D'IESF - 2

Collège B – Associations membres rassemblant des ingénieurs et/ou des scientifiques ayant un domaine d'intérêt commun (géographique, scientifique ou technique)

Pour les IESF régionales, le calcul des cotisations reste inchangé ;

Pour les autres membres, le montant de la cotisation sera fixé en CA par délégation de l'AG.

Collège C – Associations membres rassemblant des ingénieurs et/ou des scientifiques orientés vers la recherche

Le montant de la cotisation sera fixé en CA par délégation de l'AG.

Collège D – Associations membres associées à IESF

Le montant de la cotisation sera fixé en CA par délégation de l'AG.

Le montant de la cotisation sera figé pour 3 ans à savoir 2020/2021/2022.

En complément il est rappelé que :

Les cotisations sont arrondies à la dizaine d'euros inférieure.

Un rabais est accordé aux Associations dont les résultats globaux de l'année N-2 sont négatifs, ce rabais est de 50% de la cotisation, il ne peut pas être renouvelé avant 3 ans.

QUESTIONS
-
RÉPONSES



MOUVEMENTS AU SEIN DES MEMBRES D'IESF

JEAN DAMBREVILLE – DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

1 – ADMISSIONS ET FUSION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES (CA DU 17/10/2019)

Dans le collège A « Associations d'Anciens Elèves des Ecoles d'Ingénieurs » nous présentons les admissions des associations membres suivantes :

- SPHERE - Association des anciens élèves de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans (ENSIM) (N°A264)
- Anciens EBI - Association des Anciens Elèves de l'Ecole de Biologie Industrielle (N°A179)

Dans le collège D « Associations Associées » nous présentons l'admission d'une association membre suivante :

- REDOC SPI Association - Réseau National des Écoles Doctorales en Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) (N° G29)



MOUVEMENTS AU SEIN DES MEMBRES D'IESF

JEAN DAMBREVILLE – DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

2 – FUSION (COLLÈGE A) (CA DU 17/10/2019)

Dans le collège A « Associations d'Anciens Elèves des Ecoles d'Ingénieurs » nous présentons la fusion des associations membres suivantes :

N°A190 et N°A002 : L'association MINES SAINT-ETIENNE CAMPUS DE GARDANNE ALUMNI (N°A190) a été dissoute suite à la fusion avec l'ASSOCIATION MINES DE SAINT-ETIENNE (N°A002).

L'ensemble des cotisants seront transféré au sein de l'Association AI MINES DE SAINT-ETIENNE (N°A002).

QUESTIONS
-
RÉPONSES



CLÔTURE

MARC VENTRE

Président d'Ingénieurs et
Scientifiques de France (IESF)

NOS PARTENAIRES

